

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00407 Numéro SIREN : 848 059 788 Nom ou dénomination : 4 BRUO
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2022 sous le numéro de dépôt 1483

Société 4 BRUO

436 Rue Pierre et Marie Curie

44430 LE LOROUX BOTTEREAU

Certifié conforme à l'original



Deposé au Greffe

10 JAN 2022

sous le N° 4483

RCS N° 1905007

COMPTES ANNUELS

31/12/2020

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	375 000		375 000
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Total II	375 000		375 000
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés			
	Autres créances			
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	4 000		4 000
	Charges constatées d'avance (3)			
	Total III	4 000		4 000
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	379 000		379 000
				383 588

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	40 918	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	50 877	40 918
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	92 795	41 918
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	285 602	341 070
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	603	600
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	286 204	341 670
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	379 000	383 588

(1) Dont à moins d'un an

286 204

341 670

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres titres immobilisés	375 000		
TOTAL	375 000		
TOTAL GENERAL	375 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres titres immobilisés			375 000	375 000
TOTAL			375 000	375 000
TOTAL GENERAL			375 000	375 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	285 602	56 012	229 590	
Fournisseurs et comptes rattachés	603	603		
TOTAL	286 204	56 614	229 590	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	55 468			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	1 000			1 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	603
Total	603

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	36 000
Autres engagements donnés : NANTISSEMENT ACTIONS 285 602	285 602
Total (1)	321 602
(1) Dont concernant les dirigeants	36 000

Engagements reçus

Dividende Annuel Prioritaire TEL STORE	55 000
Total	55 000

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Le 24/02/2021
ALEXANDRE BURREN PRESIDENT



« 4 BRUO »
SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 436 Rue Pierre et Marie Curie – 44430 LE LOROUX BOTTEREAU
524 698 305 RCS NANTES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 17/05/2020

L'an deux mille vingt et un, le 17/05/2020, à 11 heures.

Les associés de la société 4BRUO, SAS au capital de 1 000 euros divisés en 1 000 parts sociales, dont le siège social est au 436 Rue Pierre et Marie Curie 44430 LE LOROUX BOTTEREAU se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressés individuellement par la présidence. L'assemblée est présidée par Mr Alexandre BURREN en sa qualité de président.

Sont présents :

Monsieur Alexandre BURREN,
Titulaire en pleine propriété de 1 action

Monsieur Pierre BRAT,
Titulaire en pleine propriété de 333 actions

Monsieur Anthony BODEREAU,
Titulaire en pleine propriété de 333 actions

Monsieur Timothée BODIVIT,
Titulaire en pleine propriété de 333 actions

Total des actions présentes ou représentées 1.000 actions
Sur les 1 000 composant le capital social.

CABINET GUILLET BOUJU, représenté par Dominique GUILLET en sa qualité de commissaire aux comptes.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Les associés rappellent l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/20.
- Affectation du Résultat au 31/12/20
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice.
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes sur les conventions réglementées

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

AB
TB S PB

- le rapport du commissaire aux comptes.
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.
Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture des comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 31/12/20 de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 50 877,42 €
 - o Total à affecter 50 877,42 €

Affectation :

- Reserve 50 877,42 €
 - o Total affecté 50 877,42 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

AB
PB
TB

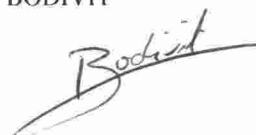
QUATRIEME RESOLUTION
POUVOIRS

Les soussignés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, publicité, inscription modificative et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président et la totalité des associés.

Monsieur Alexandre BURREN 	Monsieur Pierre BRAT 	Monsieur Anthony BODEREAU 	Monsieur Timothée BODIVIT 
---	---	--	---

AB
S PB
TB